



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## dégâts des animaux

Question écrite n° 54696

### Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur l'application du dispositif légal de protection mis en place pour lutter contre la prolifération dans les immeubles des termites et autres insectes xylophages. La parution des textes réglementaires en application de la loi du 8 juin 1999 relative à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites, a déjà permis de préciser les conditions de déclaration de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti et de la déclaration en mairie des opérations d'incinération ou de transport de bois ou de matériaux infestés. Il reste désormais à paraître un décret établissant les règles de construction et d'aménagement, prévu à l'article 7 de ladite loi. En conséquence, il lui demande quelles dispositions seront fixées pour les règles de construction et d'aménagement afin de protéger au mieux les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites.

### Texte de la réponse

Pour faciliter l'organisation des moyens de lutte dans les départements et communes concernés et la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites, les premiers textes d'application de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999 ont été publiés (décret n° 2000-613 du 3 juillet 2000 et arrêté du 10 août 2000 fixant le modèle de l'état parasitaire relatif à la présence de termites). En ce qui concerne les règles de protection contre les insectes xylophages prévues par l'article 7 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, des expertises sont en cours pour évaluer l'efficacité des techniques de préservation du bois et leurs effets induits sur l'environnement. Compte tenu des recherches nécessaires, la publication du décret relatif aux règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages est programmée pour le second semestre 2001.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54696

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2000, page 6827

**Réponse publiée le :** 26 mars 2001, page 1856